



Cultures et sociétés (CS)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Cultures et sociétés (CS). 2014, Université Paris-Est.
hceres-02042082

HAL Id: hceres-02042082

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042082>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n° 529



Cultures et sociétés

d'Université Paris-Est

Vague E - 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- Didier Houssin, président
- Jean-Marc Geib, directeur de la section
des formations et diplômes

Au nom du comité d'experts,

- Chantal Massol

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Chantal MASSOL, Université Stendhal – Grenoble 3

Experts :

M. Jean-Yves CASANOVA, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Mme Sylvie HENNION, Université de Rennes 1

M. Marc LAVASTROU Université de Toulouse

M. Eric LYSØE, Université Blaise-Pascal, Clermont Ferrand

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Catherine SCHNEDECKER



Date de l'évaluation : 2013- 2014

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Cultures et sociétés* (ED 529) est l'une des six ED de la Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) « Université Paris-Est » (UPE), qui fédère deux universités (Paris-Est Créteil Val-de-Marne ou UPEC, et Paris-Est Marne-la-Vallée ou UPEM), deux grandes écoles (Ecole des Ponts, Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort), trois écoles d'ingénieurs spécialisées (Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electronique et Electrotechnique, Paris, Ecole Spéciale des Travaux Publics du Bâtiment et de l'Industrie, Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris) et trois écoles nationales supérieures d'architecture (Ecole nationale Supérieure d'Architecture de la Ville et des Territoires à Marne-la-Vallée, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville, Ecole Nationale d'Architecture de Paris-Malaquais). A ces dix établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont associés cinq organismes de recherche et de développement ainsi que quatre agences opérationnelles et d'expertise.

Depuis la création d'UPE, la formation doctorale lui a été déléguée par ses membres fondateurs. Ainsi, les six ED reçoivent le soutien du Département des Etudes Doctorales (DED) d'UPE et délivrent un diplôme unique, le « doctorat de l'Université Paris-Est ».

L'ED *Cultures et sociétés* a un large périmètre thématique, puisqu'elle couvre les champs suivants : Arts, Communication, Géographie, Histoire, Langues et civilisations étrangères, Langues et civilisations anciennes, Langue et littérature françaises, Philosophie, Sociologie, Sciences de l'éducation, STAPS. Les sections du CNU concernées sont les 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 21^e et 22^e, 23^e, 70^e, 71^e, 72^e et 74^e.

En 2013, l'ED 529 comptait 273 doctorants (soit 18,9 % des effectifs d'UPE) dont 48 % de doctorants étrangers.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

A l'heure actuelle, l'ED 529 s'adosse pour l'essentiel à sept équipes d'accueil (EA), quatre de l'UPEC (EA 3119 CEDITEC : Centre d'Etude des Discours, Images, Textes, Ecrits, Communication ; EA 4392 CRHEC : Centre de Recherche en Histoire Européenne Comparée, EA 4395 LIS : Lettres, Idées, Savoirs ; EA 7313 LIRTES : Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche sur les Transformations des pratiques Educatives et des pratiques Sociales), deux de l'UPEM (EA 3350 ACP : Analyse Comparée des Pouvoirs ; EA 4120 LISAA : Littératures, SAVoirs et Arts) et une dernière, commune aux deux universités (EA 3958 IMAGER : Institut des Mondes Anglophone, Germanique et Roman).

L'ED 529 bénéficie d'un périmètre thématique large, mais bien défini, qui lui permet de couvrir la quasi-totalité du domaine des Arts Lettres et Langues (ALL) et Sciences humaines (SH). On peut noter que la philosophie et la sociologie se retrouvent dans les champs thématiques de l'ED 530 *Organisations, Marchés, Institutions* (et même, dans le cas de la sociologie, de l'ED 528 *Villes, Transports, Territoires*), mais l'éclatement de ces disciplines entre les différentes ED de SHS d'UPE se justifie par les spécificités des recherches menées dans leurs secteurs, *e.g.* la philosophie politique et la philosophie pratique sont logiquement rattachées à l'ED 530). Cette diversité qui va de pair avec une cohérence véritable semble être un facteur d'attractivité de l'ED.

Elle détermine sa politique scientifique : l'ED, en effet, entend être un lieu de croisements disciplinaires. L'école a ainsi mis en place des séminaires doctoraux organisés par deux, voire plusieurs EA (favorisant ainsi une interaction réelle entre les EA et elle-même) : actuellement au nombre de quatre (on mentionnera pour exemple le séminaire « Bibliothèque du jeune chercheur en Lettres et Sciences Humaines » qui propose à un public large la lecture d'ouvrages majeurs), ils représentent une centaine d'heures de formation. L'ED entend développer ce rôle quand elle sera installée dans la Maison Internationale des Sciences Humaines et Sociales (MISSH, en cours de conception). Le souci d'encourager la pluridisciplinarité se manifeste également dans les critères de financement des journées scientifiques de doctorants. On peut regretter que l'école n'organise pas de journées thématiques transversales, mais cette initiative est prévue dans le projet.

L'ED mène également une politique que l'on pourrait appeler de « qualité scientifique » : elle insiste sur son rôle d'acteur dans le recrutement des allocataires, veille (par sa politique de recrutement et le renforcement des procédures



d'encadrement) à la hausse du niveau des thèses, attribue un Prix de thèse qui récompense les meilleurs travaux (les mentions et félicitations du jury ayant été supprimées, comme dans les autres ED d'UPE), aide à la publication des journées scientifiques des doctorants.

Dans son fonctionnement, l'ED 529 s'appuie sur une responsable administrative (catégorie C), très appréciée par les membres du conseil et par les représentants des doctorants. Outre le bureau des directeurs et celui de la responsable administrative, elle dispose d'équipements mis à disposition par les services du Département d'Etudes Doctorales, *i.e.* une salle des thèses et une grande salle destinée à devenir la salle des doctorants (équipements en postes de travail et en WiFi). Ces équipements sont suffisants, mais la question de leur utilisation commune par des doctorants implantés en deux lieux différents (Créteil et Marne-la-Vallée) reste entière.

Si l'ED bénéficie d'un bon adossement scientifique et de moyens de fonctionnement très satisfaisants, il lui est toutefois nécessaire de revenir, pour son prochain contrat, sur son dispositif de gouvernance, qui doit être mis en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 7 août 2006. Le conseil est divisé en deux collèges (le premier rassemblant les enseignants-chercheurs et la représentante de l'administration, le second les autres membres) dont la raison d'être n'est pas justifiée. Hormis le directeur, il comporte 27 membres (15 pour le collège 1, 12 pour le collège 2), soit un de plus que ne le permet l'arrêté de 2006. Les proportions prévues par ce même arrêté ne sont pas respectées (le collège 1 représente plus de la moitié des membres et les doctorants moins de 20 % de l'ensemble). Le conseil, en outre, ne se réunit que deux fois par an. Un bureau a été constitué, dont les membres communiquent fréquemment par courrier électronique, ce que rend sans doute nécessaire, au moins une partie du temps, l'implantation de l'école sur deux sites. L'entretien avec la direction de l'ED a permis d'en préciser les attributions spécifiques et le rôle par rapport au conseil. Mais la procédure de désignation de ses membres manque encore de clarté.

La création du Département des Etudes Doctorales permet une très bonne mutualisation des moyens. Ce département assure une partie importante des formations (parmi lesquelles les Doctorales, le bilan de compétences). Par le biais de l'Observatoire des Formations et des Insertions Professionnelles, Evaluations (OFIPE), il fournit également aux ED les données statistiques les concernant.

Les moyens de communication utilisés par l'ED sont variés et efficaces (communication *via* une liste de diffusion qui touche largement les doctorants, comme ceux-ci en témoignent ; affichages ; diffusion d'un annuaire des séminaires d'équipe). Il existe aussi un site internet de l'ED qui diffuse de l'information sur les équipes d'accueil des doctorants, les modalités d'inscription, les formations, les procédures de soutenance, les échanges internationaux. On note toutefois que n'y figurent ni la composition du conseil, ni les comptes rendus de ses réunions. La communication externe est assurée par un service d'UPE, qui a en outre édité sa Charte des thèses.

Le choix des sujets de thèse se fait selon une démarche conforme aux usages dans la plupart des disciplines des domaines ALL et SHS : le sujet est proposé par le candidat, puis validé ou réorienté par le directeur de thèse pressenti. La procédure d'admission, décrite dans le règlement intérieur, prévoit la vérification de l'aptitude du candidat à faire de la recherche (*curriculum vitae*, diplôme de master ou équivalent), et stipule qu'une audition puisse, dans certains cas, être demandée par l'ED. L'école valide les conditions d'encadrement.

La procédure de soutenance est précisément décrite dans le règlement intérieur (la procédure administrative est rappelée sur le site de l'ED). Il existe une exigence de formation de 90 heures, portée à 120 heures pour les allocataires (un justificatif est exigé). Les allocataires sont en outre incités à publier au moins un article dans une revue à comité de lecture. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de comité de thèse. On note que le projet prévoit d'en mettre un en place, progressivement, sous la forme d'une « structure souple » qui pourrait coïncider avec le bureau de l'ED. Pour autant, ce dispositif n'est pas conçu avec une précision suffisante, et aucune information n'est donnée sur ses attributions. Il serait nécessaire que l'ED poursuive sa réflexion sur la mise en place d'une structure adaptée et efficace.

L'UPE mène indéniablement une forte politique de site, qui se traduit par la complémentarité de ses six ED, dont les périmètres ont parfois été redéfinis, par la coordination de leurs activités et par la mutualisation d'une grande partie de leurs formations et de leurs moyens (regroupement des secrétariats, mise à disposition d'une salle des thèses, conception des sites internet, etc.).

L'ED *Cultures et sociétés* a une politique d'ouverture nationale, par le biais de sa participation au réseau ResCAM (réseau inter-universitaire d'écoles doctorales Création, Arts & Médias) et, surtout, internationale puisque l'école compte 48 % de doctorants étrangers, 41 thèses en cotutelle en cours avec 21 pays de trois continents (Afrique, Europe, Amériques). L'ED 529 a également participé à un programme *Tempus* de collaboration d'abord administrative, puis intellectuelle, avec des ED péri-européennes (Ukraine, Géorgie). Elle est en outre affiliée à un réseau international d'écoles doctorales en sociologie/sciences sociales (RéDoc), créé par l'association internationale des sociologues de langue française. Elle bénéficie, sur ce plan encore, du soutien du Département des Etudes Doctorales qui aide à financer la mobilité des doctorants et à soutenir les cotutelles.



Encadrement et formation

L'ED 529 dispose d'un bon potentiel d'encadrement avec 77 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) pour 273 doctorants. Le nombre moyen de doctorants par HDR est de 3,54 (4, si l'on considère le nombre d'encadrants réels (67), ce qui reste raisonnable). Le tableau du « bilan des effectifs, de l'encadrement et du suivi des étudiants » fait apparaître que ce ratio est en baisse régulière depuis 2010, ce qui va de pair avec une augmentation progressive du nombre de titulaires de l'habilitation à diriger des recherches, et témoigne donc d'une amélioration des conditions d'encadrement des doctorants.

L'encadrement est essentiellement du ressort du directeur de thèse. L'école s'efforce néanmoins de participer à cet encadrement en organisant annuellement une journée d'accueil des nouveaux doctorants, ainsi que des « Journées des doctorants de l'ED 529 », qui permettent un suivi personnalisé des travaux de ces derniers. L'ED a formulé des directives pour limiter le nombre de thèses encadrées à huit par HDR, ce qui est classique dans les domaines ALL-SHS. On relève quelques dépassements (sept) dont deux seulement sont notables (15 et 17 doctorants, respectivement). Ces deux cas sont identifiés et expliqués par la direction de l'ED (forte demande dans le secteur de la francophonie, départ d'un HDR et repli de ses doctorants sur un collègue), laquelle s'est efforcée, comme en témoignent les chiffres fournis, à réduire progressivement ces dépassements tout au long de la période contractuelle.

La durée moyenne de préparation des thèses est encore un peu élevée (5 ans ½ en 2011-2012), mais guère plus que la moyenne nationale en ALL-SHS. L'ED veille, à juste titre, à la reconnaissance de ses spécificités dans ce domaine, et a judicieusement fait inscrire dans son règlement intérieur la formule de la thèse « à temps partiel » pour ses doctorants salariés (60 %). De manière concomitante, l'ED 529 manifeste son souci de réguler la durée des thèses, en veillant notamment aux conditions de réinscription à partir de la 4^{ème} année. C'est, on peut le supposer, à cette vigilance accrue que l'on doit une nette augmentation des soutenances de thèses en 2010-2011 et en 2011-2012. Ces deux mêmes années présentent malheureusement, en contrepartie, un pic d'abandons important (32 abandons, puis 44, soit 11,7 % puis 16,9 %), dont le rapport ne fournit pas d'analyse.

Le taux de thèses financées est assez faible (10 % de financements spécifiques), ce qui est très fréquent dans les domaines ALL-SHS. On note que les allocations de recherche (ADR) allouées par la Région (trois) et les contrats CIFRE (trois) sont peu nombreux. Sur ce point, l'ED dispose d'une (petite) marge de progression. Il faut souligner l'intérêt d'une initiative exposée dans le projet : celle de la création, avec le soutien du Département des Etudes Doctorales, d'un nouveau type de contrats doctoraux, en co-financement avec des entreprises. Le taux (30 %) de doctorants sans ressources identifiées est assez élevé. Cependant, on relève, de la part de l'ED le souci de prévenir les situations difficiles par la définition d'un seuil de revenus, fixé par le règlement intérieur à 50 % du montant de l'allocation doctorale. Il lui reste à veiller à l'observation, par les unités de recherche, de cette consigne.

Les doctorants doivent suivre 90 heures de formation sur trois ans, 120 heures s'ils sont allocataires. Le Département d'Etudes Doctorales propose des formations générales (recherche documentaire et publication, langues, TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement), professionnalisation). L'ED assure des formations spécifiques (les quatre séminaires sur des thématiques complémentaires mentionnés ci-dessus). Ainsi sont assurées des formations de trois grands types : scientifiques, « transversales » et pré-professionnalisantes. Les modules proposés sont variés et adaptés au public visé, y compris étranger (comme en témoignent les doctorants qui font état par exemple de l'existence de formations en FLE (français langue étrangère), ou à l'écriture de la thèse en français). L'association de doctorants Rédoc a récemment mené une enquête sur l'ensemble de ces formations, et rédigé un rapport communiqué notamment à la direction de l'ED, qui entend exploiter ce retour.

La mutualisation des moyens avec le Département d'Etudes Doctorales permet donc un enrichissement et une diversification indéniables et appréciables de l'offre de formation. La répartition des tâches entre l'ED et ce Département entraîne néanmoins une forme de cloisonnement, l'ED semblant avoir peu de prise sur les formations déléguées au Département : elle n'assure auprès de ses doctorants ni la promotion ni le suivi des Doctoriales (il en va de même de la participation au « Nouveau Chapitre de la Thèse ») et se trouve dissociée de la formation des allocataires avec mission d'enseignement (alors que ces derniers voudraient que la formation qu'ils reçoivent soit mieux adaptée aux SHS). Une meilleure articulation entre les deux structures paraît souhaitable. Enfin, en complément des formations qu'elle assure, l'école promeut des formes d'apprentissage actif en encourageant les initiatives des doctorants (organisation de journées d'étude avec publication d'actes).

Suivi et Insertion

Le suivi du devenir des docteurs est assuré par les enquêtes de l'OFIPE de Paris-Est. Comme les autres écoles doctorales d'UPE, l'ED 529 a également participé à une enquête financée par la région Île-de-France sur le devenir de ses docteurs de 2012. Les données fournies restent toutefois floues. Le comité d'experts aurait apprécié de trouver des



tableaux récapitulatifs délivrant, année par année, des informations précises sur la situation des docteurs, les types d'emplois occupés, le taux éventuel de demandeurs d'emploi. Les rubriques du « Bilan des effectifs, de l'encadrement et du suivi des doctorants », si elles ont bien été renseignées, n'offrent pas, pour un tel suivi, le degré de précision nécessaire. L'analyse de l'insertion des docteurs n'est menée, en outre, que de manière très rapide, avec une insistance sur la bonne insertion des docteurs dans l'enseignement supérieur à l'étranger, mais avec une attention insuffisante à la situation des docteurs qui cherchent une insertion en France, alors que l'accès à l'enseignement supérieur devient de plus en plus difficile. Elle est sans impact sur le fonctionnement global de l'ED.

On est amené à constater que les données communiquées par l'OFIPE ne sont pas assez précises pour faire l'objet d'une bonne exploitation par les écoles doctorales. L'ED 529 a tenté de compenser cette insuffisance par une enquête effectuée en 2011, mais celle-ci est restée ponctuelle, faute de l'appui logistique nécessaire. L'école est néanmoins consciente des enjeux liés à ces questions, puisqu'elle prévoit de mener, lors de la prochaine période contractuelle, des enquêtes plus régulières, et de mettre en réseau les doctorants et les jeunes docteurs par le biais d'un réseau social professionnel.

- Appréciation globale :

L'ED 529 est bien intégrée à l'UPE, où elle occupe une place affirmée, qu'elle compte conforter à l'avenir, notamment par le biais de son partenariat avec la MISSH. Elle fait preuve d'une bonne attractivité, de dynamisme et mène une politique doctorale assurée. Son ouverture à l'international est à souligner. Elle a manifestement pris en compte les éléments de l'évaluation précédente et le projet qu'elle présente pour le prochain contrat s'appuie sur une auto-analyse qui témoigne d'une bonne appréciation de ses forces et de ses faiblesses actuelles. Ce projet, par ailleurs, ne se contente pas de consolider des acquis, mais prévoit des actions novatrices, comme l'encouragement de co-directions entre EA pour renforcer les liens entre l'UPEC et l'UPEM, ou la construction d'un dialogue avec l'ESPE pour favoriser l'accès à la recherche des étudiants titulaires d'un master d'enseignement (initiative nécessaire, en effet).

Un effort a été accompli pour renforcer l'encadrement des doctorants ; on peut espérer que sa poursuite permettra à la baisse du taux d'abandons récemment constatée (14 en 2012-2013 contre 44 en 2011-2012) de se confirmer. L'école a surtout besoin d'acquérir les moyens du suivi de ses docteurs et de développer une réflexion sur leur insertion professionnelle. Celle-ci devrait s'accompagner d'une meilleure ouverture sur le monde économique et sur le monde culturel.

Il sera bénéfique pour l'ED qu'elle veille à mettre son dispositif de gouvernance en conformité avec les dispositions de l'arrêté de 2006.

- Points forts :

- Une politique internationale de qualité.
- Un champ disciplinaire large et cohérent.
- Un bon adossement scientifique.
- Un effort d'encadrement des doctorants.

- Points faibles :

- Des moyens insuffisants de suivi des docteurs, une réflexion trop peu développée sur la diversification de leurs débouchés.
- Peu d'ouverture sur le monde économique et culturel.
- Des procédures de gouvernance à clarifier.
- Un conseil non conforme aux préconisations de l'arrêté de 2006.

Recommandations pour l'établissement

Une articulation accentuée entre le Département des Etudes Doctorales d'UPE et l'ED 529 permettrait une meilleure maîtrise de l'insertion professionnelle des docteurs en ALL-SHS. Il serait bénéfique que ce Département et la ComUE fournissent à l'ED des outils adéquats pour l'évaluation de l'insertion professionnelle de ses docteurs. Le processus d'enquête de l'OFIPE pourrait être réorganisé en fonction des demandes des différents directeurs d'ED.



L'école devrait pouvoir disposer d'une marge de manœuvre plus importante dans l'attribution des contrats doctoraux. Il faudrait pour cela mettre fin à la disparité des modes d'affectation des contrats selon les établissements, et faire en sorte que l'ED ait à ventiler un contingent d'allocations unique.

Il est souhaitable que le poste (actuellement de catégorie C) occupé par la responsable administrative, dont les compétences sont unanimement reconnues, soit mis en adéquation avec la fonction qu'elle exerce. Ce soutien administratif mériterait aussi d'être renforcé pour permettre, par exemple, un appui logistique aux enquêtes ou la mise à jour du site internet. Ce dernier devrait être rendu plus attractif et plus « réactif », d'autant que cela correspond à un vœu de la direction, qui n'a pas encore la main sur sa gestion éditoriale.

Enfin, l'ED devra s'assurer de la mise en conformité de la composition de son conseil.



Observations de l'établissement

Le président

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur
Section des formations et des diplômes
20, rue Vivienne
75002 Paris

Champs-sur-Marne, le 24 juin 2014

V/réf : JMG/2013/n°179 du 15 mai 2014
Objet : Evaluation des écoles doctorales vague E

Monsieur le directeur, cher collègue,

Suite à votre demande ci-dessus référencée, je vous ai envoyé le 27 mai dernier les demandes de corrections d'erreurs factuelles émanant de trois écoles doctorales :

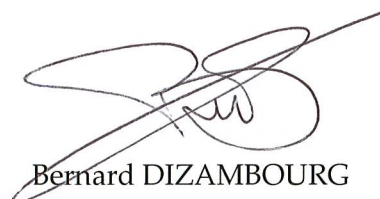
- l'école doctorale n°529 Cultures et Sociétés (CS) ;
- l'école doctorale 532 Mathématiques et Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (MSTIC) ;
- l'école doctorale n°528 Ville, transports et territoires (VTT).

Je vous ai transmis le 11 dernier les observations de fond de cinq des écoles doctorales, l'école n°531 Sciences, Ingénierie et Environnement (SIE) n'en n'ayant pas émis.

Depuis, vos services m'ont, envoyé les rapports d'évaluation corrigés, incorporant tout ou partie des demandes de corrections factuelles. Sur cette base, l'école doctorale VTT a souhaité modifier ses observations de fond.

En conséquence, je vous prie de trouver ci-joint l'ensemble des observations définitives des écoles doctorales portées par UPE.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, cher collègue, à l'expression de ma considération distinguée.



Bernard DIZAMBOURG

p.j.

Copie : - Pierrick Gandolfo, délégué scientifique, coordinateur du processus Ecoles doctorales
- Chantal Meilhac, déléguée administrative

Réponse au rapport d'évaluation du comité d'experts de l'AERES

Présidente : Mme Chantal MASSOL, Université Stendhal-Grenoble 3
Experts : M. Jean-Yves CASANOVA, Université de Pau et des Pays de l'Adour
Mme Sylvie HENNION, université de Rennes
M. Marc LAVASTROU, Université de Toulouse
M. Eric LYSØE, Université Blaise Pascal, Clermont Ferrand
Délégué scientifique de l'AERES : Mme Catherine SCHNEDECKER

sur l'École Doctorale n°529 « Cultures et Sociétés »

Directrice : Marie-Emmanuelle PLAGNOL
Directrice adjointe : Geneviève THIERRY

La réponse ci-dessous a été élaborée collégialement, après que le rapport a été transmis aux Enseignants-Chercheurs du Collège 1 du Conseil de l'École Doctorale

L'École Doctorale « Cultures et Sociétés » tient à remercier le comité de visite d'experts de l'AERES pour le regard qu'il a porté sur son activité au sein d'UPE et de la COMUE, notamment au niveau de sa politique d'ouverture nationale et internationale, de ses efforts sur le suivi scientifique des doctorants (offre de séminaires et encouragement aux codirections entre autres) et sur le temps de thèse des doctorants, tout en tenant compte des spécificités en SHS.

L'ED a d'ores et déjà renouvelé son Conseil. Elle entend le réunir plus souvent, améliorer la communication sur le site de l'ED (publication de la composition du Conseil, affichage des modalités de prise en charge des missions de doctorants ED/EA et comptes rendus des réunions du Conseil).

L'ED va travailler les projets présentés qui ont été salués par le comité AERES, tels le montage de nouveaux contrats, la diversification des missions des doctorants, sa place dans la MISSH en voie d'élaboration, la prise en compte des résultats de l'enquête REDOC et le dialogue avec l'ESPE pour proposer un accès à la recherche aux étudiants titulaires d'un master Enseignement. Elle signale d'ailleurs que la procédure d'attribution des contrats doctoraux est homogénéisée entre l'UPEC et l'UPEM dès cette campagne 2014.

Enfin, l'ED « Cultures et Sociétés » prend bonne note des suggestions du rapport à propos de l'organisation de journées thématiques transversales, d'un suivi plus en amont (au sein des EA) des conditions matérielles des doctorants, et de manière générale, des informations annuelles sur le suivi des doctorants et sur leurs insertion professionnelle, entre autres par la création d'un réseau des jeunes docteurs UPE, ainsi que d'une articulation renforcée avec le Département des Etudes Doctorales (DED), pour une insertion élargie de ses doctorants dans le monde culturel et économique.